

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 9 (1890)
Heft: 6

Artikel: Les progrès de la numismatique gauloise depuis Lelewel
Autor: Cumont, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de fondation de la Société) et de rameaux de chêne et de laurier; signé C. R. (Charles Richard).

R. : Les armes de Genève blasonnées, sommées d'un soleil rayonnant portant le monogramme \overline{IHS} et entourées d'une cordelette formant au bas une boucle dans laquelle sont passées une branche de chêne et une branche de laurier. La devise POST TENE | BRAS LVX en légende, partagée en deux par le soleil; signé: CHARLES RICHARD F.

Diam. : 50^{mm}. Or, argent, bronze et étain.

J. MAYOR.

LES PROGRÈS DE LA NUMISMATIQUE GAULOISE DEPUIS LELEWEL

M. A. Chabouillet, conservateur honoraire du département des médailles et antiques, à la bibliothèque nationale de France vient de publier le catalogue des monnaies gauloises de cette bibliothèque, rédigé par feu Ernest Muret ¹.

Dans sa spirituelle et savante préface, M. Chabouillet développe une idée non seulement vraie pour la numismatique gauloise, mais encore pour la numismatique tout entière : combien il est dangereux de prétendre expliquer des légendes incomplètes.

Cette observation est bien juste; nous l'admettons très volontiers; mais parce que plusieurs savants ont ridiculement erré en voulant interpréter à la légère des morceaux de légende, nous ne crierons pas à la désolation et nous ne prendrons pas le deuil de la numismatique gauloise. Nous n'aimons pas à désespérer et nous préférons dire à nos confrères : ayez foi ! vous soulèverez les difficultés les plus lourdes.

En Allemagne, on chante sur tous les tons que la numismatique gauloise est un sphinx dont jamais on n'arrachera les secrets et que le sphinx se taira malgré les avances

¹ Paris, librairie Plon, 1889, in-4, XXVII et 327 p.

des plus illustres savants. Les efforts des Lelewel, des de Saulcy et d'autres encore pour dompter le monstre auraient été vains.

Nous aurions certes un motif de nous couvrir la tête de cendres si depuis le demi-siècle où Lelewel le premier essaya de formuler la doctrine de la numismatique gauloise, celle-ci était restée au même point. Qu'elle ait progressé ? Comment nier un fait aussi évident. N'a-t-elle pas reçu de notables perfectionnements en ce qui concerne :

1° La rectification des légendes par la découverte de pièces nouvelles ou mieux conservées ;

2° La statistique des trouvailles ;

3° Les études épigraphiques.

Des trente-cinq légendes douteuses ou incomplètes dans l'ouvrage de Lelewel, le catalogue Muret n'en laisse subsister que douze ; de ces douze, la *Revue française de numismatique*¹ de 1886, en supprime encore une et un examen critique des planches de Lelewel réduit ce nombre à huit s'il faut admettre comme exacte l'interprétation des légendes : ADNAMATIOS et ROVECA.

En dehors de ces trente-cinq légendes, toutes les autres légendes lues par Lelewel se trouvent, par le fait, confirmées.

Pour ce qui est de la statistique des trouvailles, nous n'entreprendrons pas ici de chercher à rectifier en l'invoquant, toutes les attributions de pièces gauloises.

Citons seulement la détermination exacte du groupe de monnaies connu sous le nom de DVRNACOS — EBVRO, si longtemps expliqué de tant de manières différentes et qui, par cela même, jetait grande confusion dans toute la science numismatique gauloise. Les dix-huit combinaisons de noms que renferme ce groupe avaient fait naître les explications les plus fantastiques, par exemple, des revendications pour Ambiorix, Tournai, Verdun, les Eburons ou les Eburovices, etc., etc. Ne sait-on pas, aujourd'hui, que ces pièces

¹ Cette revue a paru entre l'impression et l'apparition du catalogue Muret.

toujours trouvées sur les bords de la Durance appartiennent à la Narbonaise orientale et que, selon toutes probabilités, elles ont été émises par des duumvirs voconces ¹.

D'autre part, si des légendes incomplètes ont donné l'essor à des conjectures éphémères, n'a-t-on pas deviné exactement en rapportant à Vercingetorix cette monnaie d'or sur laquelle les lettres INGETORIX ne fournissaient qu'une présomption en faveur de l'illustre rival de César.

Combien encourageant de constater, au bout d'un demi-siècle, qu'au lieu de ce spécimen incomplet, amputé des quatre premières lettres, nous possédons, grâce surtout à la trouvaille de Pionsat, une vingtaine de statères, quelquefois variés, preuves indiscutables d'une émission monétaire par le célèbre chef Arverne. Sans doute, quelques problèmes de numismatique gauloise sont encore à résoudre ; M. Chabouillet en indique dans sa préface du catalogue Muret. Nous n'en rapporterons ici qu'un seul pour montrer que certaines hypothèses peuvent retarder le triomphe de la vérité.

Le savant conservateur du cabinet des médailles de France se demande si TVRONOS — CANTORIX etc., ne sont pas les noms de gouverneurs établis par Jules César, hors de leur pays d'origine ². Cette hypothèse nous paraît insoutenable. Un gouverneur, c'est-à-dire un mandataire, mentionnerait sur la monnaie le pouvoir ou la nation qu'il représente (César ou Rome) et la nation qu'il gouverne, mais pourquoi inscrirait-il son nom en rappelant sa nationalité originaire ?

Si des pièces gauloises ont été frappées hors des limites de la puissance romaine par des généraux romains investis de l'*imperium* ³ ou par des chefs gaulois guerroyant hors du territoire de leur nation, c'est tout autre chose.

Ces généraux, ces chefs frappaient monnaie, exception-

¹ De Barthélemy, *Revue française de numismatique*, 1883-1884. — Comparez, *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1890, page 48.

² Voyez préface du *catalogue Muret*, p. XIX et XX, p. 48.

³ Ce fait était admis par de Saulcy et on en trouve des exemples fréquents dans la numismatique romaine, particulièrement pour les proconsuls.

nellement il est vrai, et en vertu du pouvoir militaire dont ils étaient revêtus ; mais leur monnaie, quoique battue à l'étranger, était comme la monnaie émise par les magistrats nationaux sur le territoire même de la nation, une valeur dont le caractère légal émanait de la souveraineté de cette nation.

M. Chabouillet nous semble trop prouver en tirant argument d'une mauvaise interprétation d'une légende COL RVS qui fit attribuer une monnaie de bronze à *Colonia Ruscino*, puisque cette pièce n'est pas gauloise. Mieux vaudrait abandonner l'étude des monnaies coloniales romaines que d'essayer d'émettre un avis sérieux sur la signification d'une légende mal lue. La mésaventure du savant français rappelée par M. Chabouillet ne prouve qu'une chose : le danger de se fier à des exemplaires frustes pour défendre une thèse.

N'avons-nous pas vu nos savants et les savants français s'égarer en cherchant à déterminer par quels princes avaient été émises certaines monnaies flamandes ? Le petit gros de Marguerite de Constantinople, au cavalier, n'a-t-il pas été attribué à Marguerite d'Avesnes ? Le gros de Philippe de Thiette, frappé à Alost, n'était-il pas d'abord considéré comme une monnaie de Philippe le Hardi ? Les deniers de Robert de Jérusalem n'étaient-ils pas classés par Hermand dans le numéraire de Robert II d'Artois et le petit gros, au saint Michel, de Bruxelles, émis par Jean I^{er}, n'est-il pas décrit dans l'ouvrage de Denduyts parmi les pièces de Jean III, duc de Brabant ? Enfin, quelles longues recherches l'atelier de *Meraude* n'a-t-il pas coûtées avant de dévoiler aux savants son véritable nom de Poilvache ?

Et combien d'autres exemples il serait facile de citer !

S'il existe beaucoup d'incertitudes dans la numismatique gauloise, que de monnaies carlovingiennes et même capétiennes encore problématiques !

La numismatique du moyen âge a aussi des côtés obscurs : le gros tournois à la légende PHILIPVS ou PHILIPPVS REX n'a-t-il pas suscité des controverses interminables ?

M. Chabouillet ne dit rien des enseignements que de Longpérier, Duchalais et d'autres ont puisé dans l'épigraphie, enseignements qui ont tant contribué au progrès de la numismatique gauloise.

N'est-ce pas l'étude comparée de l'épigraphie qui a fait connaître quantité de noms d'hommes inscrits sur les monnaies gauloises où les numismates avaient trop souvent l'habitude de ne chercher, en dehors des personnages mentionnés par César, que des noms de peuples et de localités.

Un seul exemple de l'importance de cette étude suffira.

M. Chabouillet parle, dans sa préface (p. xvi) d'une monnaie d'argent portant au droit la légende: GAIV. IVLI. et au revers: OMAPATIS. et d'après des exemplaires mieux conservés: ACEDOMAPATIS ou AGEDOMAPATIS (voir n° 4599 et 10412 du catalogue Muret). Or, à Saintes, a été découverte une statue élevée en l'honneur d'un prêtre de l'autel des trois Gaules, à Lyon, nommé *Caius Julius Victor*, fils de *Conconnetodubnus* et petit-fils d'*Agedomapatiss*¹.

Cette découverte, due à M. Esperandieu et signalée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique du Midi de la France* (1888, p. 341 et 398, et 1889, p. 695), réduit à néant les deux conjectures tirées de la décomposition de la légende ACEDOMAPATIS (AGEDO fils de MAPAS, ou la lettre P étant considérée comme un R: AGEDOMAR — ATIS (ios). Voici du reste l'inscription complète du monument de Saintes :

C[AIO] IVLIO CONCONNETODVBNI F[ILIO],
VOLT[INIA] (de la tribu voltiniä) VICTORI, AG[ED]O-
MOPATIS NEPOTI, PRAEFECTO FABRVM, TRIBVNO
MILITVM COHORT[IS] I[II] [GALLI] ARVM SACER-

¹ L'inscription est en réalité AG . . . OMOPATIS, deux lettres manquent par suite d'une cassure de la pierre.

Sur les pièces à la légende AGEDOMAPATIS, voyez De Saulcy, *Revue numismatique française*, 1862, pl. I, n° 6, p. 28 et p. 325 (trouvaille de Chantenay; de Barthélemy, *Revue celtique* 1877, t. III, *Revue numismatique française* 1883, pl. I, n° 5 (trouvaille de l'île de Jersey).

D[OTI] ROMAE ET AVGVSTI AD CONFLVENTEM,
C[AIVS]. IVLIVS, VOLT[INIA], VICTOR FILIVS.

L'identification d'AGEDOMAPATIS, légende de la monnaie, et d'AGEDOMOPATIS (de l'inscription) paraît à peu près certaine puisque le chef gaulois, dont le nom figure sur la monnaie, se place sous la protection de Jules César (CAIVS IVLIVS) et que le personnage enterré à Saintes est affilié à la gens *Julia*, devenu par conséquent citoyen romain, inscrit dans la tribu *Voltinia* et qu'il porte, comme son fils, le prénom de *Caius* ¹.

Voilà, nous paraît-il, assez de preuves qu'il ne faut pas désespérer de l'avenir de la numismatique gauloise ; depuis les premières tentatives d'explication par Lelewel, elle a fait des progrès considérables qui promettent des succès plus grands encore. Pour montrer combien vite elle a marché depuis l'impulsion donnée par le savant Polonais, il suffira de publier à l'appui de nos dires le tableau comparatif de quelques légendes de monnaies gauloises telles qu'elles étaient lues par Lelewel et des indications plus précises fournies par le catalogue Muret :

1. AMBILLI — EBVRO (Muret, nos 5716 à 5732). — Lelewel lisait : AMBILIL — EBVRO (pl. VI, n° 17) argent. — Lelewel croyait à l'existence d'une pièce au nom d'AMBIO-RIX, pièce publiée pour la première fois par Bouteroue (*Recherches curieuses des monnaies de France*, Paris 1676). Une telle monnaie est tout à fait imaginaire et n'a été inventée qu'à cause d'une variété des pièces à la légende AMBILLI qui ne porte que les trois premières lettres (AMB) de ce mot (v. Muret, n° 5746). On sait aujourd'hui que ces pièces portent les noms de duumvirs du pays des Voconces.

¹ Lorsque l'Académie de Berlin aura fait paraître le volume des Inscriptions de la Gaule Celtique et de la Gaule Belgique, comme elle a fait paraître déjà le magnifique recueil de Hirschfeld sur la Gaule Narbonaise, le parallèle entre les noms propres des monnaies gauloises et les inscriptions gallo-romaines pourra être complètement établi. Ce sera une nouvelle source de progrès pour la numismatique gauloise.

2. ANDECOM (Muret, n^{os} 6342 à 6356), légende lue par Lelewel : VDECOM (pl. III, n^o 44) et ANDECA (pl. IV, n^o 47) argent. Légende comparée par De Saulcy à la leçon ANDECOMBORIVS donnée par certains manuscrits pour le nom du chef rémois qui, dans les éditions classiques, est nommé ANTEBROGIVS. Ce n'est pas, à vrai dire, une rectification de légende fautive.

3. ANDOBRV — CARMA (Muret, n^{os} 8671 à 8679). L'exemplaire (bronze) connu par Lelewel (pl. III, n^o 50) ne portait pas la légende du droit. A cause de la légende du revers, Lelewel rapproche ces pièces de celles de l'Atrébate COMIVS, avec l'inscription : COMIOS — CARMANOS. John Evans croit qu'ANDOBRV est MANDVBRATIVS des Commentaires de César. Si cette opinion est vraie, ces pièces resteraient à l'Atrébatie.

4. ANORBOS — DVBNO (Muret, n^{os} 4949 à 5025), argent. Lue par Lelewel (pl. IV, n^o 46) BNORBO ou DVBNOR. On sait maintenant que ces monnaies appartiennent à la série de l'Eduen DVMNORIX.

5. CAMBOTRE, parfois un signe abrégé devant la lettre T (Muret, n^{os} 4131 à 4138) argent. Lelewel (pl. V, n^o 11) ne connaissait qu'un exemplaire avec la légende CAMBOTRE et attribuait déjà cette monnaie aux CAMBOLECTRI auxquels ces pièces sont rapportées de nos jours.

6. CONNO EPILLOS — SEDVLLVS (Muret, n^{os} 4578 à 4579), bronze. Lelewel n'était parvenu à lire que le mot EPILOS (pl. VII, n^o 2). De Saulcy prétend que le nom inscrit au revers de cette monnaie est celui de SEDVLIVS, chef des Lemovices et un des commandants de la cavalerie gauloise au siège d'Alise (*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1867).

7. CORIARCOS — A . HIR . IMP . (Muret, n^o 8093), bronze. Lelewel lisait : CORIAII . . . CNC — A HIR IMO (pl. VI, n^o 36). Les savants ne sont pas d'accord sur

l'interprétation de la légende du droit de cette pièce d'Aulus Hirtius. (Maxe-Werly, *Revue belge de numismatique*, 1889. *Monnaies des Remi.*)

8. DIASVLOS. (Muret, n^{os} 4870 à 4884), lue par Lelewel : DIAOVLOS (pl. VII, n^o 13). Cette pièce d'argent est évidemment éduenne; on la trouve toujours avec des pièces analogues de DVMNORIX. De Sauley s'est demandé si au lieu de DIASVLOS, il ne fallait pas lire DIVISAFOS (Divitiac). C'est peut-être chercher trop loin.

9. DVBNOREX et DVBNOCOV (Muret, n^{os} 5026 à 5048). Lelewel (pl. IV, n^o 45 et pl. VI, n^o 19) n'avait sous les yeux que des exemplaires de ces deux pièces d'argent sur lesquels il ne pouvait lire la légende du revers et voyait seulement DVBNORIX ou DVBNOREX (Dumnorix). Ces pièces ne diffèrent que par le type du revers; comme leurs inscriptions sont identiques, nous les comprenons sous un seul numéro.

10. DVBNORIX (ne figure pas dans Muret), argent. *Revue de numismatique française* 1886 (pl. XI, n^o 5). Lelewel (pl. VI, n^o 11) lisait : IRNERIX.

Comme type, cette pièce est identique à la suivante.

11. ΔOVBNΟ (Muret, n^{os} 4885-4944) argent. Lelewel (pl. VI, n^o 15) lisait : . . . VVO (pl. IX, n^o 6) : . . . PNO.

Aujourd'hui, nul numismate n'ignore que ces pièces sont de l'éduen DVMNORIX.

12. KAΛETEΔOV, KAΛEΔOV, KAL (Muret, n^{os} 8158 et 8297) argent. Lelewel (pl. IV, n^{os} 40 et 41) lisait : KAΛE — TEΔOV, KAΛΔOV, KAΛΔV, KAΛV. Suivant De Sauley, ces légendes signifieraient, Celtes-Eduens (voyez aussi *Museon*, 1885).

13. MATVCHINOS ou MTVCHINOS (Muret, n^{os} 9203 à 9232) bronze (les deux premières lettres en monogramme). Lelewel (pl. VI, n^o 43) lisait : MTVBINVS.

14. NIDE — ALABPOΔIIOC (Muret, n^{os} 8100 à 8104), argent, Lelewel (pl. VI, n^o 12) lisait : NIBI — AΛΛABBOAII.

Nous devons faire des réserves pour la lecture NIDE (c'est plutôt NIIDI ou NIDE). Lelewel attribuait cette pièce aux Allobroges. Le style de ces monnaies et leur provenance indiquent un peuple du sud de la Gaule Belgique (Maxe-Werly, *Revue belge de numismatique*, 1889, *Monnaies des Remi*).

15. ΠENNOOVINΔOC (Pennovindos) (Muret, n^{os} 8095 à 8099) argent. Lelewel (pl. VI, n^o 13 et 14) lisait : EINOON-
NΔOC, ENIΠKIIIV. Provenance : Centre et ouest de la Gaule.

16. POTTINA (Muret, n^{os} 8825 à 8830) or. Lelewel (pl. IV, n^o 23) lisait : GOTTINA. Provenance : Sud de la Belgique.

17. Q. DOCI — SAM. F (Muret, n^{os} 5402 à 5507) argent. Lelewel (pl. IV, n^{os} 35 et 36) lisait : Q. DOCI — SANT (lecture erronée interprétée par SANTONOS).

On trouve fréquemment cette pièce dans l'est de la Gaule. Nombreux sont les avis à propos de son attribution. Appartient-elle aux Sequanes, aux Helvètes ou aux Allobroges ? Les savants qui l'attribuent à ces derniers tirent argument du prénom romain Q., c'est-à-dire QVINTVS qu'a pris DOCI . . ., fils de SAM . . ., la gens *Fabia* étant la protectrice des Allobroges depuis Q. Fabius Maximus (voyez Cicero, pro Fonteio).

18. ROVV — VOLVNT ou CN. VOL. (Muret, n^{os} 5895 à 5905 et 5906 à 5915) argent. Lelewel (pl. VI, n^o 38) lisait : ROVV — ESOL. On sait aujourd'hui que ces pièces sont de *Rovu* (selon Robert : *Rovuca*) et de Cn. Voluntillus, duumvirs voconces.

19. SEQVANOIOTVOS (Muret, n^{os} 5329 à 5367) argent. Lelewel (pl. IV, n^o 27 et pl. VI, n^o 16) avait lu ; SEQVANO SEQVANOS. La nouvelle lecture exacte ne modifie pas l'attribution aux Séquanais.

20. SVTICOS — RATVMACOS (Muret, n^{os} 7364 à 7366 ou 7367 à 7369) bronze. Lelewel (pl. VI, n^o 34) lisait au droit. OSSVTICOS et interprétait exactement l'inscription du revers : RATVMACOS. L'attribution à Rouen semble indubitable.

21. VADNIILOS (Muret, n^{os} 7980 à 7999) bronze. Lelewel (pl. IV, n^o 5) avait lu : VANE. . . . Provenance : centre de la Gaule.

22. VARTICE (Muret, n^{os} 8645 à 8650) bronze. Lelewel lisait VARIXCE, pl. IV, n^{os} 59 et 60. Pièce attribuée avec grande probabilité par De Sauley (*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1867) à VERTICON, chef Nervien.

23. VERCINGETORIXS (Muret, n^{os} 3772 à 3776 et 3777 à 3780) or. Lelewel (pl. VII, n^o 39) n'avait pu lire que : . . . INGETORIX. On ne connaissait alors que ce seul exemplaire incomplet. Maintenant, grâce surtout à la trouvaille de Pionsat, on possède une vingtaine de statères de Vercingétorix, parmi lesquels plusieurs variétés.

24. VOCARAN (VOCARANA) (Muret, n^{os} 8822 et suivants) or. Lelewel (pl. VI, n^o 3) lisait : VOCARANT. Provenance : sud de la Belgique.

Terminons cette liste par l'énumération de quelques pièces publiées par Lelewel, qui leur a reconnu des légendes dont la lecture est douteuse :

Pl. I, n^o 16, bronze ; lue : LISCVS et attribuée au Vergobret Eduen. Cette lecture est très douteuse.

Pl. III, n^o 17, argent ; lue DI^A^A et pl. III, n^o 13, lue : OMIOS ou O^A^IOS ces deux légendes (avec monogrammes) doivent probablement être lues : ADNAMATIOS.

Pl. IV, n^o 55, bronze ; lue : KENVEIA : c'est peut-être ROVECA (chef belge du sud) qu'il faudrait lire. Roveca porte sur certaines pièces le titre d'*Arcantodan*. Comparez

Lelewel, pl. VI, n^{os} 48 et 49. Cette pièce n'existe pas dans les collections du Cabinet de France.

Pl. VI, n^o 50, bronze; lue: ATEPI (cette légende est probablement tout autre). Cette pièce appartient par son type au groupe à la légende CVBIOS (Bituriges Cubii).

Pl. VI, n^o 51, bronze; lue: INONO (?). C'est probablement une monnaie de la Grande-Bretagne.

Pl. VI, n^o 60, bronze; déclarée illisible par Lelewel. Muret (n^o 8081), lit OMAOS, mais Lelewel a raison.

Pl. VII, n^o 15, légende: AIKVS. Pièce, en fer, fabriquée sans doute par un loustic.

Pl. VII, n^o 16, argent; lue VOOC par Lelewel et attribuée par lui aux *Vocuntii*. C'est une erreur évidente. Cette pièce, par son type, appartient à l'est de la Gaule.

Pl. VII, n^o 72, bronze, lue: AVARICO (Duchalais, pl. I, n^o 2), Muret (n^{os} 8442-8444) lit: VACIICO.

Pl. IX, n^o 7, argent; lue: ΘNO — SAA. Elle est décrite dans Muret, comme par les autres numismates, d'après De Saulcy: IMIOCI — SΔA. Cette lecture est mauvaise, mais on ne parvient pas à en trouver une autre plus acceptable.

GEORGES CUMONT.

LES DENIERS MAURICOIS

LEÇON INAUGURALE

faite à l'Université de Genève, le 22 octobre 1890

par le D^r LADÉ, privat-docent.

Après avoir réclamé l'indulgence de ses auditeurs, rappelé le souvenir de cours semblables donnés dans le temps par les professeurs Picot et Soret; après avoir dit qu'il omet à dessein de faire ressortir l'intérêt qui s'attache à l'étude